

3

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1884.

QUARANTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1884

LES JETONS DU GÉNÉRAL COMTE DE LOEWENDAHL.

PL. XVIII, nos 1 et 2.

Après quinze jours de siège, le général français de Lœwendahl s'emparait, en 1745, de la place d'Ostende, commandée, au nom de Marie-Thérèse, par le comte de Chanclos et défendue par une armée de trois à quatre mille hommes, composée de compagnies anglaises, hano-vriennes, belges, hollandaises, autrichiennes.

Le traité de capitulation fut signé le 23 août.

En commémoration de cette victoire, on frappa un jeton d'argent dont voici la description :

Droit : Écu du comte de Lœwendahl, sommé de quatre heaumes, entouré de drapeaux, d'armes, et posé sur un faisceau de trois canons.

Rev. : Cartouche ovale, aux armes d'Ostende, avec indication des émaux.

Légende : EX VICTORE DECUS. 1745.

Au-dessous : S. P. Q. O.

Seul, le coin de ce revers figure dans la collection de notre hôtel des monnaies (*).

Nous allons voir comment on s'y prit pour amener l'édilité de la ville conquise à congratuler son vainqueur.

Deux ans plus tard, en 1747, le magistrat d'Anvers

(*) Catalogue de 1861, p. 74, n° 666.

faisait frapper un jeton en l'honneur du général de Lœwendahl ; on y voit :

Droit : Écu du comte, en tout semblable à celui du jeton d'Ostende.

Rev. : Les armoiries de la ville d'Anvers, avec indication des émaux.

Légende : PRO GRATITUDINE. 1747.

Au-dessous : S. P. Q. A.

Notons encore que la Monnaie de Bruxelles ne possède point le *revers* de la pièce anversoise (*).

Il résulte du rapprochement de ces deux descriptions que notre établissement monétaire pourrait, au besoin, fournir des refrappes complètes du jeton d'Ostende.

Mais ce n'est pas ce qui nous intéresse dans le jeton ostendais, qui n'a point été frappé en 1745, mais en 1747, et non spontanément, comme nous l'apprend un extrait de la séance tenue par le magistrat d'Ostende, le 9 septembre 1747.

Étaient présents : MM. Jean Vandensteede, bourgmestre ; J. de Voght, Jean Gould, le chevalier de Schonamille, J.-F. Vanderblock, le comte d'Egmond et Jean de Clerck, échevin ;

De Gysperre, greffier ;

Henri Gyselinck, trésorier.

Voici la traduction de l'extrait que je vise plus haut :

« Ensuite, M. le trésorier communique une lettre à lui adressée par M. le trésorier Morel, au nom du général

(*) Catalogue cité, p. 78, n° 703.

de Lœwendahl, au contenu de laquelle il est fait un accueil favorable; en conséquence du service rendu par ledit général pendant le bombardement, il est résolu de lui adresser une lettre de remerciement et de lui offrir une bourse contenant cinquante jetons d'argent, représentant d'un côté les armes du général et de l'autre côté celles de la ville; le trésorier est chargé de l'exécution de cette décision. »

Copie de la lettre du trésorier Morel, d'Anvers, au trésorier Gyselinck, d'Ostende :

« MONSIEUR,

« Comme la ville a fait battre des jetons sur lesquels sont gravées les armes de M. de Lœwendahl et celles de la ville, ce général me charge de vous écrire pour savoir si MM. les magistrats d'Ostende ne voudraient pas lui faire la même galanterie.

« L'intention de ce général est de ne point vous constituer dans aucune dépense; il offre de payer tous les frais, pourvu que MM. les magistrats veuillent seulement lui écrire une lettre par laquelle ils le remercient des services qu'il a rendus à la ville et qu'en reconnaissance, ils le prient d'accepter une bourse de cinquante jetons.

« Voilà tout ce que le général exige de vous.

« Je crois que vous ne lui refuserez pas sa demande.

« Ci-inclus je vous envoie une empreinte des armes de la ville d'Anvers, s'il est question d'en faire une de celles d'Ostende et de me l'adresser.

« Je me charge de faire graver les coins à Anvers.

M. de Lœwendahl ne demande de MM. les magistrats qu'une lettre.

« Ce général souhaiterait aussi que la ville de Nieuport voulût faire la même chose.

« Voudriez-vous vous charger d'en faire la demande ? Il espère que son cher ami M. Gyselinck (ce sont ses termes) ne lui refusera pas ce plaisir, et voudra bien lui rendre ce service.

« Il m'a demandé souvent de vos nouvelles. Il me paratt qu'il vous aime beaucoup.

« Permettez-moi d'assurer M^{me} Gyselinck de mes respects très humbles.

« On espère que nos batteries en brèche commenceront à tirer lundi prochain.

« J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) MOREL.

• Au camp de Berg-op-Zoom, le 2 septembre 1747. •

Le général français répondit en ces termes aux congratulations du magistrat d'Ostende :

• Anvers, ce 6 octobre 1747.

« MESSIEURS,

« J'ai reçu la lettre de félicitations que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion de la grâce qu'il a plu au Roy de m'accorder en m'élevant à la dignité de maréchal de France. Cette marque obligeante de votre attention me flatte beaucoup, et je vous en fais mon remerciement.

« Je vous prie d'être persuadés, Messieurs, que personne ne désire plus que moi de concourir dans tous les temps à vos avantages et à votre satisfaction.

« Je ne refuserai point les jetons d'argent que vous avez fait frapper aux armes de votre ville et aux miennes, puisque je les regarde comme un monument de votre amitié pour moi.

« Je suis, avec l'attachement le plus distingué, Messieurs,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« (Signé) Maréchal DE LOEWENDAHL. »

Il est donc bien acquis à la postérité que M. de Lœwendahl savait forcer la carte pour se faire délivrer des témoignages d'admiration.

N'oublions point que les membres du magistrat d'Ostende présents à l'assemblée du 9 septembre 1747 étaient ceux que Moreau de Séchelle avait nouvellement nommés pour les besoins de la cause du roi de France.

Pour en finir avec le cas de M. de Lœwendahl, citons ce passage emprunté aux comptes de la ville d'Ostende, exercice financier 1747-1748 :

« *Aen den heer Morel de somme van dry hondert en acht guldens over de gevraegde gratificatie van eenige medaillien als per specificatie, ordonnantie en acquit.* »

Le poids de chaque jeton est de 15 grammes, mesurant un diamètre de 31 millimètres.

Indépendamment du coin mentionné plus haut, l'hôtel

des Monnaies de Bruxelles possède un exemplaire du jeton Lœwendabl ne portant que l'empreinte des armes d'Ostende (1).

Cet exemplaire n'est pas unique et j'en ai rencontré un assez grand nombre en cuivre, les uns ne représentant que l'écu du maréchal, les autres uniquement aux armoiries ostendaises.

Il est difficile, comme bien on pense, de dire d'où sortaient ces jetons incomplets et de définir l'intérêt qu'on pouvait y attacher.

A. L. C.

(1) Catalogue cité, p. 78, n° 702.



1



2



3



4

